

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

15 (à partir DELA 037 151 015)

16 (à partir DELA 037 151 016)

Le 13 septembre 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s’est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, mais le quorum n’étant pas éteint l’assemblée n’a pas pu délibérer.

Le 19 septembre 2022, à 09 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s’est de nouveau assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Gérard DAVIET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Grégory PODDA, M. Didier THÉMÉ, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, M. Alain BASTIE (suppléant), M. François PILLOT (suppléant), M. Cédric DE OLIVEIRA (à partir de DELA 037 151 015), M. Antoine TRYSTRAM (à partir de DELA 037 151 015), Mme Mélanie FORTIER (à partir de DELA 037 151 016)

Pouvoir(s) :

M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Jacques LEMAIRE, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, M. Bruno FENET, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, M. Michel HIRTZ, Mme Betsabée HAAS, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Axelle TREHIN, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER, Mme Nathalie GUENAU, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BOILLE

DELA 037 151 018 / 2022 – 4.5

RESSOURCES HUMAINES : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu l'arrêté du Directeur 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu la délibération du Comité syndical DELA 037 151 005 - 2022 en date du 04 mars 2022 instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 :

- d'approuver la modification du montant maximum annuel des groupes 2 et 3 en catégorie B dans le cadre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise (I.F.S.E.),



Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des REDACTEURS		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 2	Fonction administrative, Gestionnaire : <i>coordination, technicité, autonomie, maîtrise de diverses compétences, responsabilité</i>	8 000 €	11 090 €
Groupe 3	Responsable de projet : <i>technicité, autonomie, maîtrise d'au moins une compétence</i>	8 000 €	10 300 €

Article 2 : - d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus,

Article 3 : - d'acter que cette délibération modifie la délibération du 4 mars 2022 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 septembre 2022


Le Président,
Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

